MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

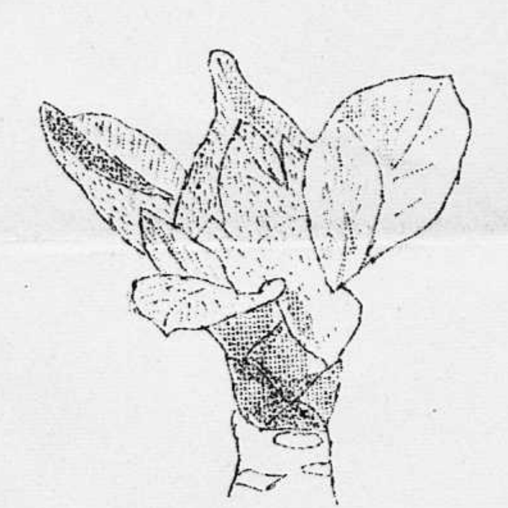
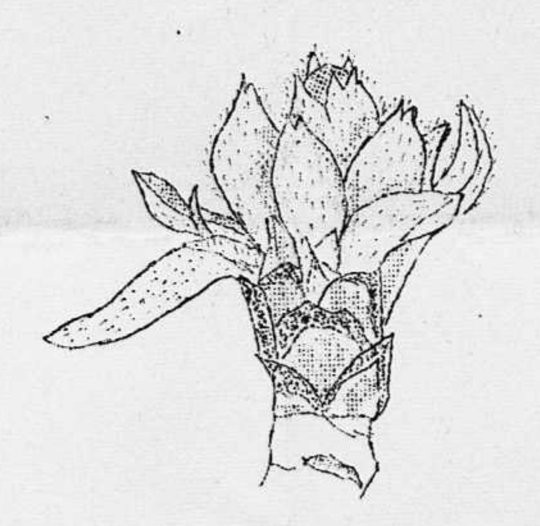
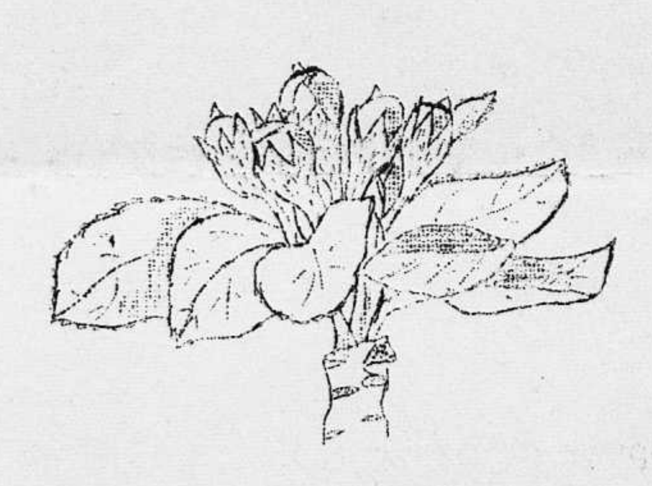
MONTPELLIER - 16, Rue de la République. TEL.: M2 58-72

2ème année N° 4 23 mars 1954

AVERTISSEMENTS

TAVELURE du POMMIER — Zones I, II, III

Effectuer un traitement avant le 28 mars en Zone I, avant le 1° avril en Zones II (A.B.C.) et III, sur les arbres ayant atteint ou dépassé le stade E.

TAVELURE du POIRIER — Zone V

Effectuer un traitement sur les arbres ayant atteint ou dépassé le stade D.

TEIGNE de l'OLIVIER — Zones I et II

Les chenilles de ce papillon sortent de leur abri d'hiver (galeries dans les feuilles). Effectuer un traitement (avant le 1° avril en Zone I, avant le 9 avril en Zone II), avec une bouillie arsenicale ou avec une bouillie à l'H.C.H., au lindane, au D.D.T. ou au parathion.

AVIS à nos ABONNES

D. L. 24 MAR 1954

Les personnes ayant contracté un abonnement après le 1er février ne peuvent recevoir les numéros de la Revue "Phytoma" parus depuis le 1° janvier.

L'Inspecteur : P. BERVILLÉ
Le Contrôleur : L.L. TROUILLON

Reproduction ou adaptation réservées. Autorisation du 23 Janvier 1953
Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon - 16 rue de la République - MONTPELLIER - Le Gérant: R. BERTRAND.

P41